

Concevoir le plan de prévention

Pour assurer un niveau de sécurité optimal sur votre site, vous devez connaître et maîtriser les risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures en rédigeant un plan de prévention.

Sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 appartiennent à des entreprises effectuant des travaux dans des entreprises utilisatrices*.

L'intervention d'entreprises extérieures au sein de votre structure peut générer un certain nombre de risques supplémentaires que vous devez maîtriser.

Participants / Pré requis

Rédacteur de plan de prévention, responsable sécurité, entreprise extérieure/utilisatrice, etc.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable aux interventions d'entreprises extérieures.
- Adapter son plan de prévention aux opérations à mener.
- Savoir coordonner les actions de prévention et de sécurité de manière optimale

Contenu

1ère partie : Les obligations liées au plan de prévention

- Le cadre légal des interventions réalisées par les entreprises extérieures
- L'obligation de prévention et les responsabilités civiles et pénales des acteurs du plan de prévention
- L'analyse préalable des risques
- Les délégations de pouvoir
- Les prérogatives des partenaires institutionnels
- La place du plan de prévention par rapport à la coordination sécurité protection santé

2ème partie : La mise en place du plan de prévention

- Les outils et méthodes d'évaluation pour préparer son analyse des risques
- Les échanges d'information avec les entreprises extérieures et l'Inspection du Travail
- La méthodologie pour l'évaluation des risques
- Dangers permanents et situation d'interférence
- Bien préparer sa visite préalable
- Les chapitres essentiels au plan de prévention
- Les postes nécessitant une surveillance médicale, les travaux dangereux et les travaux interdits aux travailleurs temporaires

3ème Partie : La vie du plan de prévention

- Les outils de pilotage pour animer la prévention durant l'exécution des opérations de sous-traitance
- Les documents pour garantir la sécurité sur les lieux de co-activité
- Les relations avec le CHSCT et la Médecine du Travail
- Protocole de sécurité : élaborer et mettre en place et faire appliquer les mesures de prévention spécifiques

aux opérations de chargement et déchargement

* Source : INRS – Intervention d'entreprises extérieures – Edition INRS ED 941- 2ème édition octobre 2009.

